



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction départementale des Territoires
d'Indre-et-Loire

Service Habitat et Construction

Unité Parc Public Habitat et Renouvellement Urbain

Nos réf. :

Affaire suivie par : Béatrice DOLON

Tél. : 02 47 70 80 17

Mél : beatrice.dolon@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le **11 JUIN 2019**

Le Directeur départemental,

à

Monsieur le Président de
la Communauté de communes du Val d'Amboise
B.P.308
37403 AMBOISE Cedex

Objet : Avis PLH CCVA

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'adresser le bilan à mi-parcours du programme Local de l'Habitat 2015-2020, dont je souligne la qualité.

La communauté de communes a exercé un travail partenarial par la constitution de réseaux.

La participation de la communauté de communes à la lutte contre l'habitat indigne par la mise en œuvre du dispositif Bricobus, et la mise en place d'une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage sont également à souligner.

Les objectifs de production de logements (au regard des logements autorisés) sont atteints à l'échelle de la CCVA. Cependant, la répartition prévue en fonction des polarités ne correspond pas complètement aux objectifs fixés.

En effet, le bilan montre que le pôle urbain central joue bien son rôle avec une part de réalisation des objectifs importante (61 % en fonction des autorisations).

Les objectifs de production sont atteints ou quasiment pour les communes rurales desservies par au moins un transport en commun avec respectivement 55 % et 47 % des objectifs. Ce n'est pas le cas pour les pôles relais qui réalisent 15 % de l'objectif.

Un nombre plus important de petits logements particulièrement de type 2 permettrait d'apporter une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Il est essentiel de répondre au manque de logements (ou de chambres) pour les saisonniers et stagiaires mis en avant dans le diagnostic du PLH.

Les objectifs de production de logements sociaux à l'échelle de la CCVA sont dépassés avec 186 logements programmés pour un objectif de 161. Sur le plan qualitatif, le nombre de logements financés en PLAI et PLUS respectent quasiment les objectifs.

L'objectif global des logements sociaux programmés est essentiellement porté par les communes d'Amboise et de Nazelles-Négron. Les logements programmés entre 2015 et 2017 respectent cette répartition.

La commune de Nazelles-Négron concernée par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU est déficitaire en logements locatifs sociaux. Les programmations de logements de 2015 à 2018 vont permettre à la commune d'atteindre les objectifs triennaux de rattrapage fixés dans le cadre du dispositif SRU.

Lors de l'élaboration du PLH, l'action 17 prévoyait la réalisation d'une étude sur le parc de logements vacants. En effet les logements vacants sont en augmentation constante depuis 2007 sur le territoire de la CCVA (7,9 % en 2015). Il aurait été intéressant de présenter dans le bilan les premiers éléments de cette étude.

La CCVA diversifie les dispositifs pour favoriser l'offre de logements et d'hébergement pour répondre à des publics spécifiques, par la modification des priorités d'actions et l'élargissement d'un COPIL réunissant les acteurs locaux.

Ainsi, et au vu du bilan que vous m'avez adressé, je considère que les réalisations des trois premières années sont très encourageantes et de nature à vous permettre d'atteindre les objectifs inscrits au Programme Local de l'Habitat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur Départemental des Territoires
Damien LAMOTTE